




VAL DE FENSCH
Communauté d'Agglomération

PROJET DE TERRITOIRE

2020-2026

UN TERRITOIRE
EN DEVENIR,
INNOVANT ET MODERNE



AGGLO-VALDEFENSCH.FR

Édito

Un territoire en devenir, innovant et moderne !

Que sera notre territoire dans l'avenir ? Régulièrement, nous sommes amenés à nous prononcer sur cette question par un projet de territoire. Sans faculté de connaître l'avenir, il nous appartient de définir les grandes orientations stratégiques vers lesquelles notre territoire doit aller.

Tel est l'objectif de ce document.

Plutôt qu'un catalogue de projets finalisés, nous préférons identifier les orientations stratégiques guidant l'action de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, dans le respect de ses compétences et de l'autonomie des communes.

Nous ne partons pas de rien. Depuis 20 ans, la collectivité a permis que le territoire soit équipé et dispose des services nécessaires. Qu'il s'agisse du développement économique, de la rénovation de nos villes au travers de « cœur de villes, cœur de Fensch », de la politique de la petite enfance, de l'installation du Très Haut Débit, de la préservation du patrimoine (U4, Hôtel de Communauté, etc), ou de l'action culturelle, nous avons beaucoup entrepris, permettant ainsi au territoire de rester attractif dans un contexte difficile.

Beaucoup reste à faire dans ces domaines et nous nous y attacherons.

Nous prendrons aussi en considération des attentes de nos concitoyens dans la préservation de l'environnement. Nous ne pouvons pas tout faire seuls mais avons de lourds dossiers à traiter : l'assainissement - essentiel pour que la Fensch retrouve sa qualité naturelle, la mobilité - avec des transports collectifs attractifs et du matériel électrique, les transports individuels non motorisés, etc.

L'économie de la vallée est très marquée par l'industrie ; loin des usines d'antan, soyons fiers des groupes mondiaux dynamiques qui y investissent. Nos PME, nos artisans, nos commerçants enrichissent notre économie et doivent faire l'objet de toutes nos attentions. Cette diversité est une chance ! Nous devons la compléter en utilisant les surfaces héritées des usines aujourd'hui disparues pour implanter des briques nouvelles de notre économie notamment en lien avec les formations. Le lien industrie, recherche, formation est la clé du maintien de l'industrie du futur, productrice de richesses et d'avenir.

Toute cette réflexion doit être intégrée à l'échelle d'un bassin de vie dépassant les limites du seul Val de Fensch et qui s'inscrit dans un bassin thionvillois, très marqué par l'importance du transfrontalier. Ces ingrédients sont à mélanger pour permettre au futur de notre territoire de s'écrire dans la dynamique et l'optimisme, nouvelle frontière de notre projet de territoire !



MICHEL LIEBGOTT

Président de la Communauté
d'Agglomération du Val de Fensch
Maire de Fameck
Député honoraire



Sommaire

01. L'INSTITUTION

4 LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

6 LES COMPÉTENCES

10 L'ADMINISTRATION

02. PORTRAIT DE TERRITOIRE

12 GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

16 GÉOGRAPHIE HUMAINE

03. PROJET DE TERRITOIRE : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2020-2026

24 DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À LA TRANSITION ÉCONOMIQUE,
UN TERRITOIRE EN DEVENIR, INNOVANT ET MODERNE

26 DES SERVICES À LA POPULATION ASSUMÉS

30 UN TERRITOIRE EN TRANSITION ÉCOLOGIQUE

34 AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : D'UN
TERRITOIRE D'INDUSTRIE À UN TERRITOIRE D'INDUSTRIE DU FUTUR

39 L'AVENIR DES FRICHES FUTURES DE PATURAL, COKERIE, CRASSIER,
UN DOSSIER À SUIVRE ATTENTIVEMENT

Les instances communautaires

LES ÉLECTIONS LOCALES DE 2020 ONT ENTRAÎNÉ LE RENOUELEMENT COMPLET DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES : CONSEIL, BUREAU, CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT.

S'agissant du **conseil de communauté**, la reconduction des mêmes maires dans neuf des dix communes peut laisser penser à une grande stabilité de l'institution. Pourtant, on constate un mouvement assez important au sein des effectifs du conseil, puisque sur 51 membres, seuls 21 ont été reconduits et 30 ont fait l'objet d'un remplacement, d'où **un taux de renouvellement important, de 58,8 %**. La nouvelle composition du conseil communautaire est désormais fondée sur un accord local intervenu par délibération du 27 juin 2019, dans l'objectif de maintenir la composition du conseil à 51 délégués (l'application des règles de droit commun aurait en effet conduit à un effectif limité à 41 délégués). La représentativité des communes s'en trouve cependant modifiée, par rapport au mandat précédent, de la manière suivante : Fameck +2 ; Florange +1 ; Hayange +1 ; Knutange -1 ; Nilvange -1 ; Serémange-Erzange -1 ; Uckange -1.

Le bureau communautaire a vu sa composition évoluer également, **passant de 25 à 17 membres**. Le nombre de Vice-présidents est cependant resté constant (12), et 8 d'entre eux ont été reconduits dans leur fonction. Le changement le plus important concerne les assesseurs, dont le nombre est passé de 12 à 4. D'importantes délégations ont été accordées au bureau, pour soulager l'ordre du jour du conseil et trouver une réactivité plus importante.

Le conseil de développement est une assemblée consultative organisée autour de citoyens investis dans les milieux socioprofessionnels et associatifs. Il a connu également quelques modifications visant à accorder plus d'importance à la notion de proximité et à faire entrer de nouveaux secteurs d'activité jusqu'ici non représentés : l'éducation, la santé, les travailleurs frontaliers... Sa composition, décidée le 16 décembre 2020, est déterminée autour de trois collèges (« Monde de l'entreprise » - 20 membres, « Vivre ensemble » - 21 membres et « Personnes qualifiées » - 14 membres). Le conseil de développement a été installé le 30 juin 2021, sous la présidence de M. Alain Steiner.

Le conseil communautaire

Le Président	Les Vice-Présidents				Les assesseurs				
 Michel LIEBGOTT	1  Alexandra REBSTOCK	2  Serge JURCZAK	3  Carla LAMBOUR	4  Rémy DICK	1  Jean-Pierre CERBAI	2  Daniel DRIUTTI			
	5  Sylvia WALDUNG	6  Fabrice CERBAI	7  Lucie KOCEVAR	8  Philippe GREINER	3  Sylvie SCHUTZ	4  Gérard LEONARDI			
	9  Kheira KHAMASSI	10  Jean-François MEDVES	11  Raymond UGHI	12  Alexandre HOLSENBURGER					

Les délégués communautaires

 Joséphine LE LAN	 Aurélie LOPICON	 Patrick PERON	 Alessandro BERNARDI	 Jérémy BARILLARO	 Aicha HATRI	 Djamilla LIONELLO
 Françoise SPERANDIO	 Christian STEICHEN	 Fulvio VALLERA	 Marc ANTOINE	 Michèle BEY	 Caroline DERATTE	 Mourad GALFOUT
 Sonia PINTERNAGEL	 Sophie TOUATI	 Audrey WATRIN	 Rébecca ADAM	 Denis CENTOMO	 Murielle DEISS	 Jean-Louis DE RAM
 Fabien ENGELMANN	 Jean FIGLIUZZI	 Laurène FRIEDMANN	 Marie GRILLO	 Bernard HOFF	 Marie-Christine HOUDIN	 Béatrice FICARRA
 Mohammed KHALDI	 Jean-Marie MELLET	 Dominique DI MARCO	 Fanny MENTION	 Charef BERADAÏ	 Pascaline LEGRAND	

Les compétences

LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ONT CONNU UNE ÉVOLUTION IMPORTANTE AU COURS DU DERNIER MANDAT. QU'IL S'AGISSE D'INITIATIVES LOCALES OU DE DIRECTIVES NATIONALES DONT LA MISE EN ŒUVRE S'IMPOSAIT, DES EXTENSIONS DE COMPÉTENCES SONT VENUES ÉTOFFER LE DOMAINE D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ.

2015

Le développement des réseaux numériques de fibre optique a ainsi conduit la communauté, en 2015, à se doter de la compétence **AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE** pour porter le projet de développement d'un réseau fibré indépendant, jugé plus rapide et moins coûteux que celui proposé par le département.

En 2015 encore, une réflexion d'ensemble a été menée pour tenter d'élargir les compétences communautaires, dans un contexte de raréfaction des ressources locales. L'optimisation des coûts, mais aussi la course à l'amélioration du coefficient d'intégration fiscale infligée aux groupements pour garantir une évolution favorable des dotations versées par l'État, sont devenues des passages obligés dans la gestion des EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) et leur imposent de recourir au développement constant des compétences qu'ils exercent.

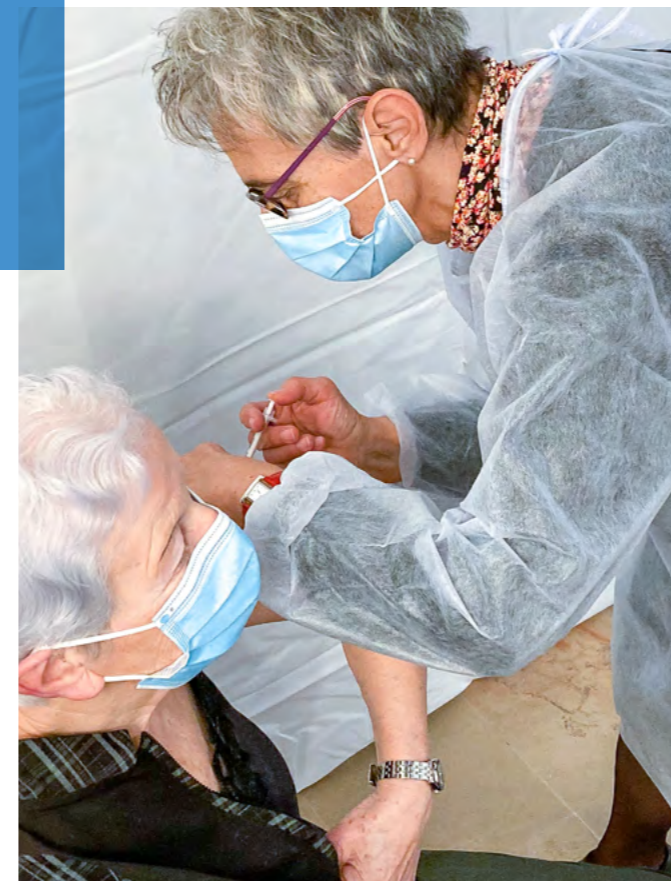
2016

En 2016, la communauté a également décidé de prendre la compétence **SANTÉ** pour coordonner les interventions dans ce domaine et organiser l'action en faveur de services de soins de qualité, dans un contexte de pénurie croissante de l'offre médicale.

Toujours en 2016, la communauté s'est vue transférer le paiement de la contribution communale relative au fonctionnement du **SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**, dans l'objectif d'améliorer son coefficient d'intégration fiscale.

Le choix s'est finalement porté sur l'élargissement de la compétence **PETITE ENFANCE** à l'ensemble des équipements publics ou parapublics fonctionnant sur le territoire. De deux équipements communautaires, les structures d'accueil « petite enfance » sont passées, au 1^{er} janvier 2016, au nombre de sept, dont quatre relevant de la gestion associative et une d'une gestion publique en régie simple. Cette nouvelle compétence s'est ensuite développée avec la construction de deux équipements (Multi-accueil de Knutange ouvert en 2020 et d'Algrange en 2021) et l'engagement d'un projet de construction d'une crèche de 40 places à Fameck (démarrage des travaux en 2022). Toutes les communes du territoire, à l'exception de Ranguieux, disposent aujourd'hui d'un équipement.

Enfin, dans la perspective de changer l'image du territoire, la communauté s'est lancée, en 2016, dans d'importantes opérations de rénovation de voiries, avec l'opération baptisée **CŒUR DE VILLES, CŒUR DE FENSCH**. Celle-ci s'est développée dans le cadre d'une extension de l'intérêt communautaire en matière de voirie. L'artère principale qui traverse tout le territoire (RD 952 et 152e), ainsi que certains axes majeurs dans les communes excentrées (Fameck, Ranguieux, Neufchef, Nilvange), relèvent désormais de la compétence communautaire et font l'objet de travaux importants de rénovation, de sécurisation et d'embellissement, planifiés sur le long terme.



2018

Au 1^{er} janvier 2018, la compétence **GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations) est devenue obligatoire pour les communautés d'agglomération. Si cette compétence était, en majeure partie, déjà assumée au titre de la compétence « Hydrologie », la GEMAPI est venue compléter l'action et les obligations de l'intercommunalité.

La même année, il fallut se prononcer sur la définition à retenir pour les **ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**. De nouvelles conditions d'intervention ont vu le jour et rendu la communauté compétente sur de nouveaux espaces : zones Saint Jacques 1 et 2 à Hayange, Clémenceau à Algrange et la Paix (Haut) à Algrange-Nilvange.



2020



Enfin, en 2020, ce sont deux compétences très importantes qui ont été transférées, de manière obligatoire, par les communes, **L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT**.

Particulièrement complexes, ces deux domaines d'activité, auxquels on peut ajouter les eaux pluviales -désormais partie intégrante de l'assainissement- sont lourds de conséquences dans le contexte particulier du Val de Fensch :

- restructuration de compétences jusqu'ici disséminées entre de multiples intervenants (communes, syndicats, DSP) ;
- situation très délicate des réseaux récupérés ;
- situation disparate d'une commune à l'autre (tarifs, état des réseaux, qualité du service...) ;
- urgence d'intervention dans un contexte où l'urbanisation du territoire a été complètement bloquée du fait de la défaillance des réseaux d'assainissement.

Les compétences

OBLIGATOIRES, OPTIONNELLES OU FACULTATIVES, LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL DE FENSCH PEUVENT SE REGROUPER EN 3 CATÉGORIES : DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, CADRE DE VIE, SERVICES.

<p>DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</p> 	<p>ÉCONOMIE</p> <p>Développement économique</p> <p>Tourisme</p>	<p>AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE</p> <p>Création de ZAC</p> <p>Instruction des autorisations d'urbanisme</p> <p>Mobilité</p>	<p>HABITAT</p> <p>Équilibre social de l'habitat</p> <p>Logement</p> <p>Accueil des gens du voyage</p>	<p>ENSEIGNEMENT SUP./RECHERCHE</p> <p>Métafensch</p> <p>Digital Lab</p>	
<p>CADRE DE VIE</p> 	<p>POLITIQUE DE LA VILLE</p> <p>Contrat de ville</p>	<p>VOIRIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE</p> <p>Cœur de villes, Cœur de Fensch</p>	<p>ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE</p> <p>Le Gueulard +</p> <p>Piscines</p> <p>Terrain de Rugby</p>	<p>PATRIMOINE</p> <p>Parc du haut-fourneau U4</p> <p>Grands bureaux de Hayange</p> <p>Le colombier</p>	<p>ENVIRONNEMENT</p> <p>Eau</p> <p>Assainissement</p> <p>GEMAPI</p> <p>Déchets</p> <p>Protection environnement</p>
<p>SERVICES</p> 	<p>PETITE ENFANCE</p> <p>10 structures d'accueil des jeunes enfants</p> <p>Relais Petite Enfance du Val de Fensch</p>	<p>AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE</p> <p>Fibre optique</p>	<p>SANTÉ</p> <p>Contrat local de santé</p> <p>Observatoire sanitaire et social territorial</p>	<p>CULTES</p> <p>25 bâtiments</p>	<p>SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS</p>

L'administration

SI ON EXCEPTE LES AUGMENTATIONS D'EFFECTIFS LIÉES À DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES OU À DES CHOIX DE MODE DE GESTION, LES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ SONT RESTÉS STABLES DEPUIS LE DÉBUT DU MANDAT PRÉCÉDENT.

200 personnes sont actuellement employées par la communauté, mais en restant à périmètre identique, cet effectif n'est que de 152 agents en 2021, à comparer à l'effectif au 1^{er} janvier 2014 (148 agents), soit +4 en huit ans.

L'évolution globale constatée relève donc essentiellement de transferts de compétences :

- **Petite enfance**
15 agents transférés de Hayange ;
- **Eau-assainissement**
1 agent transféré du SIVOM Algrange-Nilvange + 1 agent recruté ;
- **GEMAPI**
1 agent recruté ;
- **Cœur de villes, Cœur de Fensch**
1 agent recruté.

S'ajoute à ces mouvements, l'augmentation des effectifs liée au choix d'un mode de gestion en régie directe pour les déchetteries (+7 agents) et pour la collecte des ordures ménagères sur le haut de vallée (+22 agents). Le choix de ce mode de gestion a été décidé respectivement en 2016 et 2018, pour assurer une meilleure maîtrise dans le fonctionnement de ces services, tout en garantissant une économie importante sur le plan financier.

L'organigramme des services a connu également une évolution importante, s'appuyant sur des corrections successives pour s'adapter au mieux aux besoins de l'institution. D'une structure « pyramidale » fondée sur trois niveaux d'encadrement (DGS/DGAS/Directeurs), l'organigramme a évolué vers une construction « en râteau », la direction générale intervenant en lien direct avec les directions, sans relais intermédiaires (DGAS). Source d'économies, cette nouvelle organisation se veut plus valorisante et « responsabilisante » pour les Directeurs.



Géographie physique

LE TERRITOIRE DU VAL DE FENSCH S'INSCRIT DANS UNE DÉPRESSION TOPOGRAPHIQUE : LA VALLÉE DE LA FENSCH S'ÉTEND DE LA COMMUNE DE FONTOY (OÙ LA RIVIÈRE PREND SA SOURCE) JUSQU'À LA MOSELLE À UCKANGE.



Le territoire du Val de Fensch correspond à un paysage de cuesta. Structure paysagère caractéristique des franges du bassin sédimentaire parisien, elle offre dans le Val de Fensch la particularité d'un découpage topographique très singulier.

Les cuestas du Val de Fensch forment un relief dissymétrique constitué d'un côté par le front de côte raide, et de l'autre par un plateau faiblement incliné. Au centre, la Fensch est une vallée encaissée au fond plat et aux versants percés d'entrées de mines.

Les usines et les villes se construisent dans toute la longueur de la vallée avec l'architecture caractéristique des cités minières. En bas de pente, se développent les jardins. Les plateaux exploités par l'agriculture sont entourés de forêts.



On peut définir 4 grands types de communes sur le territoire du Val de Fensch :

- Commune de plateau à dimension agricole et forestière.
- Communes de fond de vallée étroites et encaissées aux versants abrupts
- Communes aux paysages plus diversifiés (plateau, côtes et espaces plus ouverts)
- Communes de plaine alluviale homogène

Géographie physique



Sur les plateaux, la fin de l'activité minière s'est traduite par des risques d'effondrement de galeries avec des conséquences en surface plus ou moins importantes. Ceci a obligé l'État à mettre en place des Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM) qui limitent le développement du bâti.

Sur les versants des communes du fond de vallée, les contraintes d'aménagement sont plutôt liées à des mouvements de terrains sur les versants. C'est tout particulièrement le cas à Algrange dont le Plan de Prévention des Risques de Mouvement de Terrain (PPRMT) oblige doublement à la réalisation d'une étude de sol préalable et d'aménagements spécifiques pour s'adapter aux contraintes. Ceci occasionne en conséquence des surcoûts importants à la charge des porteurs de projet (société immobilière ou propriétaires individuels)

À noter cependant, et cela constitue une originalité de ces communes (Algrange, Nilvange et Ranguévaux), que les conditions topographiques et écologiques particulières expliquent la présence d'Espaces Naturels Remarquables (ENR), en l'occurrence des pelouses calcaires ou pelouses dites « sèches ». Elles sont localisées sur la butte témoin à Algrange-Nilvange et à flanc de coteaux à Ranguévaux.

Enfin, en fond de vallée la principale contrainte « naturelle » d'aménagement est liée aux inondations possibles des cours d'eau. La Fensch constitue le drain principal du territoire communautaire, de Fontoy à Florange elle sinue sur 16 km et couvre un bassin-versant de 83 km². Le tracé de la Fensch, compte tenu du développement des activités sidérurgiques au cours du xx^e siècle a été largement modifié et recouvert sur de nombreux tronçons. La Fensch rejoignait ainsi jadis le ruisseau de Veymerange avant de se jeter dans la Moselle à Thionville. Il en a été de même d'ailleurs pour le ruisseau du Krebsbach qui était alors un affluent direct de la Moselle. Il est devenu un affluent de la Fensch, celle-ci transitant par un siphon sous le canal avant de se jeter dans la Moselle.



Les rivières, dans leurs aspects hydrologique, hydraulique et d'état des berges sont une compétence de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch depuis sa création. Elles constituent un liant territorial évident entre les communes, en particulier la Fensch dont le nom est même un marqueur identitaire fort (comme l'Orne). Des efforts financiers considérables ont été réalisés depuis 2000 pour protéger les biens et les personnes des crues de la Fensch (création de bassins de rétention, réaménagements hydrauliques, captage des eaux d'exhaure sur le site de la Rotonde de Knutange...) et pour redonner à cette rivière une dimension naturelle et paysagère plus attrayante (renaturation des berges, nettoyage du lit principal...).

Depuis la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) le 1^{er} janvier 2018 et de la vulnérabilité de la vallée de la Fensch vis-à-vis du risque inondation et des forts enjeux liés à l'urbanisation, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a engagé la réalisation d'un programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) du bassin versant de la Fensch, qu'il est aujourd'hui nécessaire d'actualiser et de finaliser. Par ailleurs, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch est également adhérente, depuis 2019, au Syndicat Mixte Moselle Aval qui est un syndicat d'études.

À ce titre, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a signé la convention financière du PAPI d'intention du bassin versant de la Moselle aval le 6 novembre 2019. L'objectif est d'actualiser et de finaliser le programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) du bassin versant de la Fensch élaboré à partir de 2010.

Il est question aujourd'hui de poursuivre et d'approfondir l'étude initiale afin d'évaluer l'efficacité des actions proposées à l'époque et d'initier de nouvelles actions qui s'avèreraient opportunes au regard des objectifs globaux de gestion intégrée du risque inondation, en favorisant une approche par la gestion des milieux aquatiques.

Géographie Humaine

LE TERRITOIRE NORD MOSELLAN EST DÉCOUPÉ ENTRE PLUSIEURS INTERCOMMUNALITÉS ALORS QU'IL S'AGIT DU MÊME BASSIN DE VIE, PARTAGEANT LA MÊME HISTOIRE.



la Communauté d'agglomération du Val de Fensch s'inscrit dans l'espace urbain Thionvillois et transfrontalier. Elle bénéficie d'une situation privilégiée avec ses axes de communication en lien immédiat avec la frontière, ce qui favorise le développement résidentiel, industriel et commercial. L'A31 traverse l'Est du territoire et l'A30 le coupe en deux en partant de Knutange jusqu'à Uckange.

Une artère principale, la RD952e, devenue d'intérêt communautaire, traversant de nombreuses communes de l'agglomération a bénéficié dans le cadre du programme « cœur de villes cœur de Fensch » de nouveaux aménagements paysagers, sécuritaires et routiers afin d'améliorer l'image du territoire et en faciliter les accès.

La caractéristique principale du territoire de la Communauté d'Agglomération est sa situation en zone frontalière. L'attractivité du Luxembourg ne se dément pas : plus de 40% des actifs occupés de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch y travaillent en 2016 contre 26 % en 2009. Aussi, le poids des déplacements domicile-travail doit être pris en compte dans l'élaboration de projets tels que la mobilité, le logement, les services à la population.

Il est à noter également que certains flux migratoires se font localement. Les entrants et sortants viennent en effet d'intercommunalités voisines ou proches. Il faut noter cependant la prépondérance marquée de l'agglomération thionvilloise dans ces échanges, qui confirme une réelle proximité de fonctionnement.

70 402

HABITANTS

4^e

EPCI DE MOSELLE

12^e

EPCI DU GRAND EST

Géographie Humaine

DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Avec ses 70402 habitants, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch bénéficie d'une dynamique démographique légèrement positive, alors que la population stagne dans le Grand Est. Cette dynamique démographique s'avère différente selon les communes : on constate une baisse pour les communes du Haut de la vallée comme Algrange, Nilvange et Knutange, tandis que les communes du bas de la vallée voient leur population progresser.

Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) situés le long ou à proximité des frontières avec le Luxembourg voient leur démographie progresser. Ce rebond est essentiellement lié au travail transfrontalier qui ne cesse de croître. En effet, plus de 40 % des actifs occupés résidant dans les 10 communes du territoire du Val de Fensch travaillent au Luxembourg, attirés par un nombre d'emplois à pourvoir plus important et par des conditions salariales nettement plus intéressantes qu'en France.



UN
VIEILLISSEMENT
IMPORTANT DE LA
POPULATION

Alors que la population des 16-29 ans a diminué d'environ 6,3% entre 2013 et 2018, celle des 60 ans et plus a augmenté en moyenne de 9 % .

	2008	2013	2018
0 à 14 ans	17 %	18,3 %	18,2 %
15 à 29 ans	18,2 %	17,6 %	16,3 %
30 à 44 ans	19,9 %	19,5 %	19,3 %
45 à 59 ans	20,5 %	20,2 %	19,6 %
60 à 74 ans	15,3 %	14,5 %	15,8 %
75 ans ou +	9 %	10 %	10,8 %

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021

La part des plus de 75 ans représente 10,8 % de la population totale avec 7576 personnes âgées en 2018 contre 3960 personnes en 1999, ce qui représente un doublement de ces personnes en 20 ans. Ce phénomène de vieillissement de la population se traduit par un indice de jeunesse (rapport des - de 20 ans sur les + de 60 ans) faible qui s'établit à 0.92 contre 1,08 en 1999.

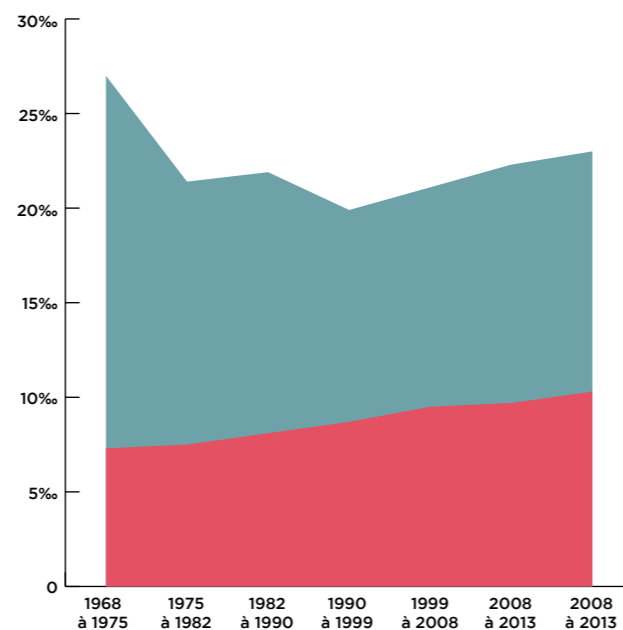
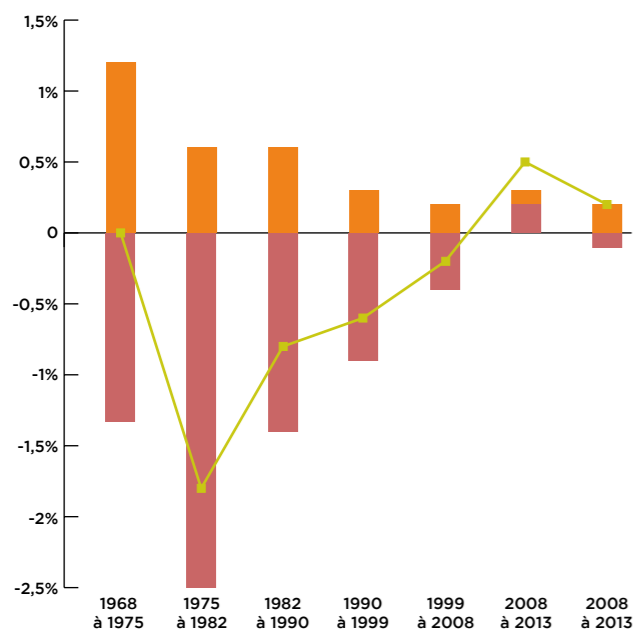
Certaines communes affichent un profil très vieillissant : Algrange, Nilvange, Neufchef et Ranguieux, souvent en lien avec la typologie de l'habitat.

D'autres communes ont un profil plus jeune comme Knutange, Fameck et Uckange. Le type d'habitat et notamment la présence de nombreux logements sociaux en sont les principales causes.

Les autres communes se situent entre les deux profils.

Le vieillissement de la population pose de nouvelles problématiques en matière de santé, d'accompagnement social et de logement.

Indicateurs démographiques depuis 1968



— Variation moyenne de la population
 ■ Solde naturel
 ■ Solde apparent des entrées/sorties

■ Taux de natalité
 ■ Taux de mortalité

Données établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2021.
 Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2018 exploitations principales - État civil.

L'indice de développement Humain (IDH) a pour but de mesurer le développement d'un territoire à travers trois dimensions : la santé, l'éducation et le niveau de vie. Plus l'indice se rapproche de 1, plus la situation est favorable. **La Communauté d'agglomération du Val de Fensch a un IDH de 0.34 plutôt défavorable** par rapport aux autres EPCI du Grand Est (CAPFT entre 0.61 et 0.75, et CCPOM entre 0.41 et 0.60).

Ceci s'explique par plusieurs indicateurs dont l'espérance de vie à la naissance qui est de :

	HOMMES	FEMMES
Grand Est	78,6 ans	84,4 ans
EPCI	78,3 ans	83,7ans

Source : INSEE (RP2015), ORS Grand Est

L'état de santé et le niveau de vie des habitants sont également des indicateurs prépondérants.

En 2018, dans le Grand Est, le revenu médian des ménages s'élève à 21 610 euros par an alors que celui de la Communauté s'élève à 19 830 euros/an.

Le taux de pauvreté en 2018 est de 20,2% contre 14,8% dans le Grand Est.

La population locale évolue dans un contexte socio-économique relativement fragile : 4491 ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté de 60 % du revenu médian fixé en 2017 à 1 041 euros par mois.

Géographie Humaine

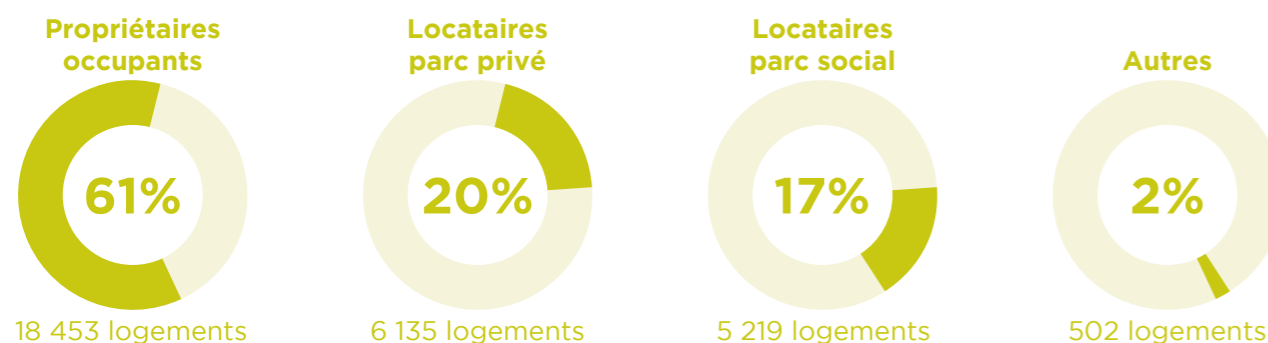
LOGEMENT ET HABITAT

UN PARC DE LOGEMENTS PLUTÔT ANCIEN OÙ LES GRANDS LOGEMENTS PRÉDOMINENT...

Avec 30 309 logements, le parc de résidences principales du Val de Fensch a gagné près de 2 300 logements entre 2007 et 2017. Ce parc se répartit de façon équilibrée entre les logements collectifs (47%) et individuels (52%).



Les résidences principales par statut d'occupation – source Filocom 2017



Ce parc est relativement ancien, puisque 66% des résidences principales datent d'avant 1970. Le parc des communes d'Algrange, Knutange et Nilvange est particulièrement ancien, puisque plus de la moitié des logements date d'avant 1945.

Les grands logements dominent (68% de T4 ou plus), ce qui explique l'attrait du territoire pour les familles.

Le taux de vacance à 9 % (2820 logements vacants) est élevé. La vacance est particulièrement importante sur les communes d'Algrange, Knutange, Uckange et Nilvange et est en hausse depuis 2009, avec + 600 logements vacants (soit +27,5%).

Le parc privé comporte 1 354 copropriétés dont 211 copropriétés sont constituées de 8 logements et plus. Ces 211 copropriétés font l'objet d'une veille et observation et dans ce cadre, on estime à 72 le nombre de copropriétés potentiellement fragiles (soit 34%).

Par ailleurs, sur le territoire on estime à 1 009 logements le PPPI (parc privé potentiellement indigne) dont 1/3 des ménages occupants le PPPI sont âgés de plus de 60 ans et 45% des ménages sont isolés.

UN PARC SOCIAL À DÉVELOPPER POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES MÉNAGES MODESTES...

Avec 5 584 logements (source RPLS 2019), le parc social du Val de Fensch a augmenté en volume, mais aussi en proportion : il représente 17 % des résidences principales en 2017, même si deux communes restent dépourvues en la matière (Neufchef et Ranguevaux), et si on constate une baisse à Uckange et Serémange-Erzange. Suivant cette même tendance, le déficit SRU poursuit sa baisse, et ne concerne plus aujourd'hui que les villes de Nilvange, Algrange et Serémange-Erzange, puisque Hayange a résorbé son déficit. À elles 3, ces communes totalisent un déficit global de 338 logements sociaux.

Avec une demande de logement social stable à 1500 demandes annuelles, les demandes sont moins souvent satisfaites (2,8 demandes pour 1 attribution) et le délai d'attente plus long que dans le reste de la Moselle ou de la Région. On notera que le niveau de précarité observé sur la CA du Val de Fensch y est plus important qu'à l'échelle du département, de la région ou de la France, avec 31 % de ménages éligibles au Prêt Locatif Aidé d'Intégration.

UN MARCHÉ DE L'ACCESSION PLUTÔT ABORDABLE...

Dans l'ancien les prix sont de l'ordre de 1 230 €/m² pour les appartements et de 147 000 € pour les maisons. Le marché de l'immobilier est plutôt accessible aux primo-accédants.

UN MARCHÉ DU LOGEMENT NEUF EN COURS DE RE-DYNAMISATION...

Depuis 2016, on note une reprise de la construction de logements et une hausse des mises en vente. Les ventes sont notamment dynamisées par le logement individuel.

En moyenne, l'are de terrain viabilisé à destination de constructions individuelles coûte 11 600 € (en 2016), mais ce prix est très variable d'une commune à une autre.

Géographie Humaine

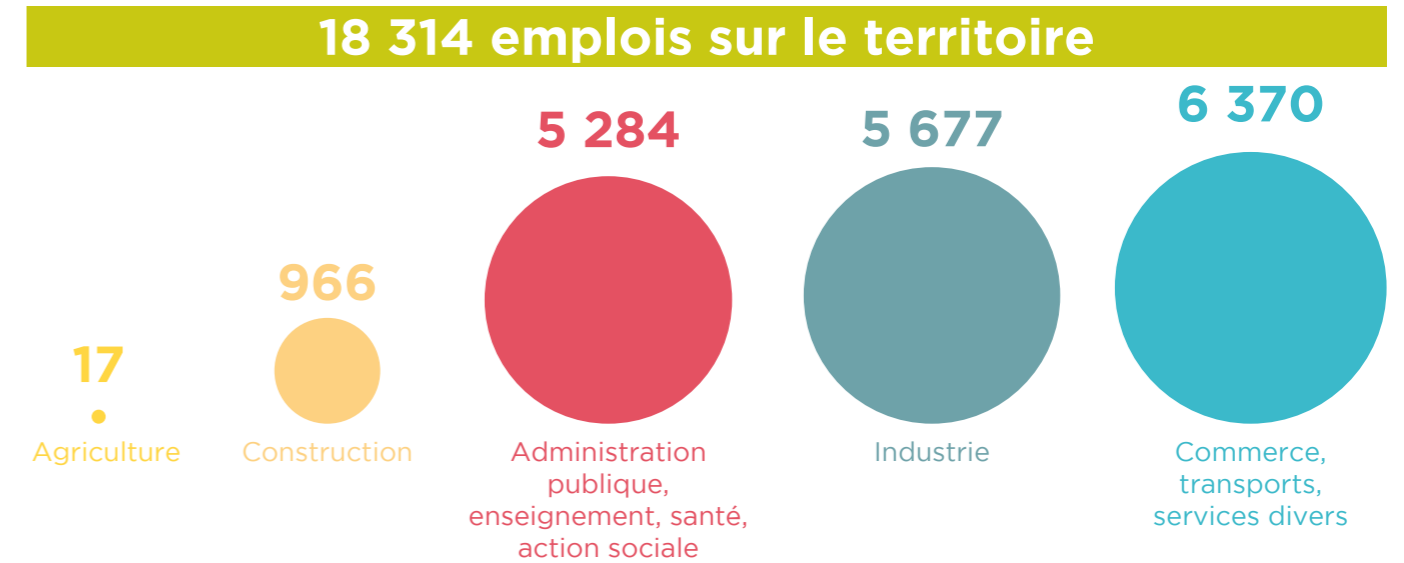
POPULATION ACTIVE ET EMPLOI

- La population active de l'agglomération (occupée ou non, de 15 à 64 ans) compte 43 231 personnes en 2018, soit 72,1 % de la population totale de 15 à 64 ans.
- L'agglomération compte 60,9 % d'actifs occupés dans la population âgée de 15 à 64 ans, alors que le taux d'emploi du Grand Est s'élève à 63,7%.
- De plus, le taux de chômage avoisine les 15,5 % pour les 15 à 64 ans en 2018 et est plus élevé que sur le Grand Est (13,4%) et que sur le territoire voisin thionvillois (12,2 %)
- Depuis 2008, le nombre d'emploi de l'agglomération baisse soit environ -13.5 % entre 2008 et 2018 contre -4,1% sur la Région Grand Est. Nous sommes passés de 21 109 emplois sur le territoire en 2008 à environ 18 314 en 2018.
- L'emploi dans l'industrie est stable depuis 2013 mais la tendance est à la baisse dans les autres secteurs (commerce, services, construction, administrations...).
- Paradoxalement, tous les secteurs d'activité peinent à recruter alors que Pôle emploi Hayange enregistre des records d'inscriptions en septembre 2021 à savoir 7800 demandeurs d'emploi de catégories A, B et C.



Emplois selon le secteur d'activités

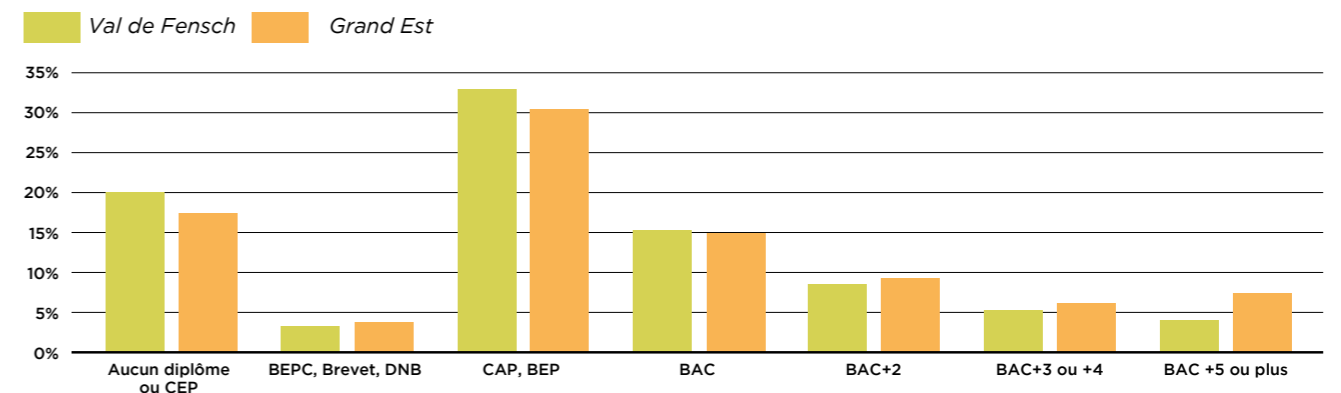
source : Insee, recensement de la population (RP), exploitation complémentaire- 2018



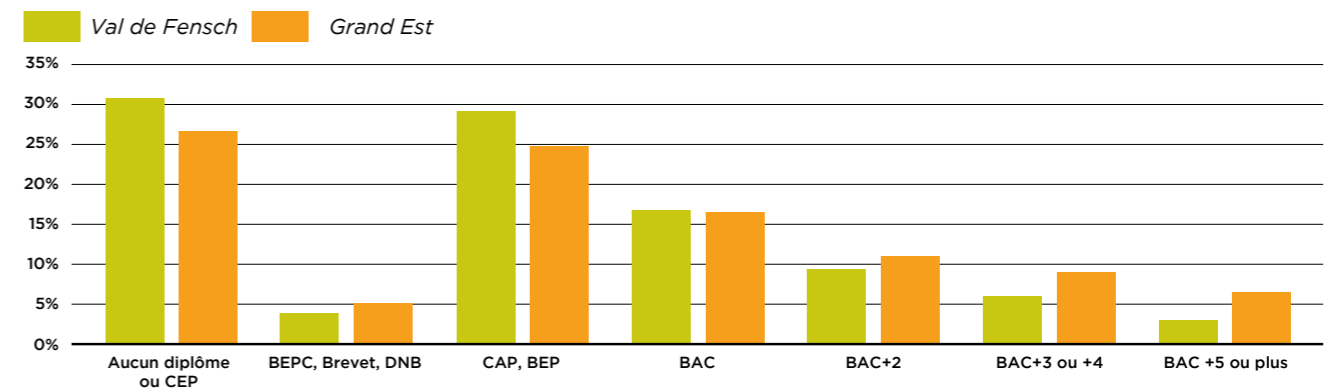
Diplômes et formation

source : Insee, recensement de la population (RP), exploitation principale- 2018

Diplôme le plus élevé des HOMMES non scolarisés de 15 ans ou plus



Diplôme le plus élevé des FEMMES non scolarisées de 15 ans ou plus



De la transition écologique à la transition économique, un territoire en devenir, innovant et moderne

MARQUÉ PAR L'HISTOIRE DE LA SIDÉRURGIE, LE VAL DE FENSCH RESTE UNE VALLÉE INDUSTRIELLE DE POINTE. UNE FORCE POUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE CONFRONTÉ AUSSI AUX PROBLÉMATIQUES FRONTALIÈRES FACE AU LUXEMBOURG.

En 2020, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch soufflait ses vingt bougies. Depuis plus de vingt ans, elle multiplie ses compétences et actions sur le territoire de ses dix communes (Uckange, Fameck, Florange, Serémange-Erzange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Knutange, Ranguieux et Algrange).

Un territoire qui reste marqué par son histoire et n'a pas échappé aux restructurations industrielles. Mais le Val de Fensch peut, aujourd'hui, se targuer d'accueillir encore des industries « de pointe » comme ThyssenKrupp Presta France, le centre public de recherche Métafensch, les nouvelles lignes de galvanisation d'ArcelorMittal, Saarstahl, etc.

Fort de ses 70 000 habitants et de ses atouts géographiques, au carrefour du nord Lorrain et du Luxembourg, la vallée de la Fensch a, depuis 2014, retrouvé un dynamisme démographique porté par sa situation frontalière.

Un dynamisme que la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a accompagné par ses services à la population, le développement des structures d'accueil petite enfance dans chaque commune, l'accès au très haut débit, la réhabilitation des artères principales de tous les centres-villes...

Le développement urbain et celui des zones d'activités comme celle de la Feltière, illustre un retour d'attractivité du territoire. Mais l'avenir de la vallée reste conditionné à des projets d'ampleur autour des transports et de la mobilité transfrontalière. La réhabilitation des réseaux d'assainissement et les perspectives à donner aux friches industrielles comme celle des hauts-fourneaux de Hayange, sont aussi des défis à venir et non des moindres, avec en perspective le développement harmonieux de tout le territoire de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.



De la transition écologique à la transition économique, un territoire en devenir, innovant et moderne

Des services à la population assumés

PETITE-ENFANCE

En prenant cette compétence, la Communauté d'Agglomération témoigne de son engagement aux côtés des familles notamment dans un contexte de renouvellement démographique. L'engagement de disposer de 10 structures (micro-crèche, multi-accueil) publiques sera réalisé en 2023 par l'ouverture d'une structure à Fameck. Les offres privées compléteront ce dispositif. Une attention particulière à la coordination de l'information des parents devra être poursuivie.



SPORT

Historiquement, le territoire du Val de Fensch a toujours été bien équipé en piscines publiques. L'offre a été réduite : de 5 établissements « historiques », nous sommes passés à 3. Le coût financier est important (2,8 M€ en moyenne par an).

Néanmoins, la Communauté d'Agglomération se fixe l'objectif de conserver ses 3 piscines communautaires (Florange, Serémange-Erzange et Hayange) tout en revoyant une gestion héritée du passé et qu'il est indispensable de rationaliser.

Le terrain de Rugby utilisé par le club du RC Hayange, situé dans le parc communautaire de Sainte-Neige, sera aussi conservé.

La Communauté d'Agglomération a tenu à soutenir le sport de haut niveau, vecteur reconnu de l'image du territoire. Ce principe sera maintenu selon les capacités financières.

Enfin la Communauté d'Agglomération est partenaire de « Paris 2024 ». À ce titre des actions seront entreprises pour la promotion du sport et de l'olympisme.

20
TERRE
DE JEUX
24

CULTURE



La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch dispose d'un équipement identifié **Le Gueulard +** à destination des musiques actuelles, qui a obtenu en 2018 le label SMAC du Ministère de la Culture et a signé une convention pluriannuelle d'objectifs de 4 ans avec la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, la Région Grand Est et l'État. Cette salle propose non seulement une offre culturelle diversifiée mais soutient aussi les créations de musiques actuelles et accompagne les artistes, groupes ou associations dans le développement de leurs projets artistiques.

Le Gueulard + favorise aussi l'éducation artistique et propose une programmation de spectacles adaptés aux jeunes et très jeunes publics.

Le patrimoine de la Communauté fera l'objet d'une attention particulière :



U4 : la vocation patrimoniale du haut-fourneau est un élément clé du site : avec les bénévoles de MECILOR, la Communauté d'Agglomération poursuivra le partenariat entrepris depuis 2007 pour assurer les visites de cet équipement, emblème de l'identité sidérurgique du territoire.

Le développement des activités économiques sur le site de l'U4 devenant une priorité, la place des activités culturelles sera adaptée en conséquence.



Sainte Neige et le musée des Mines : depuis 1989 les bénévoles de l'association AMOMFERLOR assurent la gestion du musée des mines de Neufchef. Il est nécessaire d'envisager le futur de cette structure muséale dont la notoriété dépasse très largement les limites de notre territoire.



De la transition écologique à la transition économique, un territoire en devenir, innovant et moderne

Des services à la population assumés

LOGEMENT / HABITAT

L'attractivité indéniable du territoire doit s'accompagner d'une vigilance forte sur la qualité de l'offre de logements. Cela est d'autant plus vrai que la demande est forte et l'offre de logements neufs contrainte. Pour éviter que les « marchands de sommeil » ne prospèrent, la Communauté d'Agglomération a lancé le 1^{er} juillet 2021 son « Permis de louer » dans certains secteurs d'Algrange, Florange, Hayange, Knutange, Nilvange et Uckange.

Première intercommunalité de Moselle à mettre en œuvre ce dispositif, il témoigne de la volonté de lutter contre le mal-logement. Il fera l'objet d'un suivi régulier qui permettra si besoin de modifier les périmètres d'application.

Les communes doivent aussi gérer les conséquences de l'arrêt de la gestion des anciennes cités ouvrières et minières. Revendues au privé, certaines co-propriétés se sont dégradées au fil du temps.

D'une façon générale, une politique volontariste sera menée sur cette thématique. Les partenariats seront recherchés (par le biais de l'ANAH) pour atténuer l'impact financier des travaux éventuels et accompagner les co-propriétés concernées.



DES SERVICES NOUVEAUX, ADAPTÉS AUX ENJEUX POUR LE FUTUR DU TERRITOIRE

Ces dernières années, la question de **l'accès aux soins médicaux** est devenue centrale pour tous les territoires. La vallée de la Fensch, de par sa structure démographique et sociale, y est particulièrement sensible. Le succès de la fréquentation du centre de vaccination de Serémange-Erzange l'a démontré.

La Communauté d'Agglomération a réalisé d'importants efforts :

- mise à disposition d'un local sur la ZAC de la Feltière devenu aujourd'hui pôle de santé ;
- accompagnement à l'installation de nouveaux praticiens ;
- implication dans une politique de prévention.

Il apparaît nécessaire de finaliser un Contrat Local de Santé pour le territoire en lien avec les différents partenaires.

Une réflexion doit aussi être menée sur la place de l'hôpital de Hayange pour lequel les élus ont le sentiment qu'il n'entre pas dans les schémas d'action du Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville. La disponibilité des locaux est atout majeur qui doit être valorisé, par exemple en liaison avec des médecins retraités, volontaires pour assurer des permanences de soins à la population.



L'accès à internet à très haut débit est une nécessité pour l'attractivité du territoire. La crise sanitaire et les différents confinements de 2020 et 2021 l'ont démontré : télétravail, l'enseignement à distance, e-commerce, télé-médecine, etc, nécessitent un accès fluide et sécurisé aux réseaux. L'action entreprise par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch proposant l'accès à la fibre FFTH a été à l'avant-garde des besoins et permettra dès la fin de 2022 à tous les habitants l'accès à internet très haut débit.

Notre institution doit aussi s'inscrire dans le mouvement initié par le législateur en matière de **dématérialisation**. C'est en enjeu fort pour le fonctionnement des services de la Communauté d'Agglomération : le nouveau Système d'Information Géographique (fenschcartoweb.fr), la dématérialisation des demandes en lien avec l'urbanisme (geopermis.fr), la rationalisation et l'adaptation des outils informatiques ont nécessité un Schéma Directeur des Services Informatiques qui sera exécuté sur la période 2021-2026.



De la transition écologique à la transition économique, un territoire en devenir, innovant et moderne

Un territoire en transition écologique

LE DÉFI MAJEUR :

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

L'histoire économique et le développement industriel de la vallée de la Fensch ont laissé des dossiers lourds à traiter autour des thématiques de l'eau et de l'assainissement. Ajouté à un attentisme certain des autorités compétentes pendant trop longtemps, l'État et l'Europe ont imposé le blocage complet de l'urbanisation de nos communes, partiellement levé aujourd'hui mais toujours très impactant pour les communes de l'amont de la Fensch.

Lorsque le 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch s'est retrouvée en responsabilité, elle n'a pas eu d'autre alternative que d'engager rapidement une action d'ampleur pour libérer les capacités des communes concernées à autoriser de nouvelles constructions surtout dans un contexte de forte tension sur le marché immobilier.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a signé avec l'agence Rhin-Meuse et le Syndicat Eau et assainissement de Fontoy un Contrat de Territoire Eau Climat.

30 actions concrètes définissent la feuille de route de cet engagement qui a pour but d'améliorer la qualité des cours d'eau du territoire et d'atténuer les effets du changement climatique. Jusqu'en 2024, l'agence de l'eau apportera son soutien financier à hauteur de 8,8M€.

3 actions majeures à entreprendre :

▣ Rendre à la rivière Fensch une qualité compatible avec ce qu'est un cours d'eau naturel au travers de sa vallée.

▣ 40 millions de travaux à engager pour mettre aux normes l'assainissement. Autant de travaux à suivre du Syndicat des Eaux et Assainissement de Fontoy, vallée de la Fensch (SEAFF)

▣ Libérer l'urbanisme des villes de l'amont de la vallée qui pourront ainsi envisager des constructions nouvelles sur leur ban, compatibles avec les enjeux environnementaux.



VALORISER LES MOBILITÉS SOUTENABLES

La mobilité est un souci quotidien partagé sur notre territoire comme sur tout le bassin de vie thionvillois. C'est à cette échelle qu'il est pertinent d'intervenir, tant au travers des syndicats tels que le SMITU, qu'au niveau du Pôle Métropolitain Frontalier (PMF).

Les objectifs à atteindre sont les suivants :



Accorder une place aux mobilités douces notamment les pistes cyclables pour lesquelles une interconnexion est indispensable à l'échelle du bassin thionvillois.



Le transport fluvial doit être valorisé. Notre territoire dispose à Uckange d'une structure adaptée qui doit être valorisée pour des transports de marchandises notamment.



■ Mise en place du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) qui sera fonctionnel en 2026 ; il assurera une desserte de notre territoire et de l'ensemble du territoire du SMITU afin de permettre une offre de transports en communs moderne et adaptée aux concitoyens, en particulier ceux choisissant de se rendre au Luxembourg.

■ Dans ce cadre, les élus ont voulu que le parc de bus soit électrique ; un nouveau centre technique moderne sera construit à Florange.

■ À noter qu'une perspective de développement d'une troisième ligne vers le Luxembourg a été actée dans le cadre des discussions franco-luxembourgeoises de la Conférence Intergouvernementale du 19 octobre 2021. Si le tracé reste à définir, une telle réalisation impactera le territoire et ses habitants.



La Région Grand Est a entrepris un travail de réflexion autour de la mobilité en Lorraine : « le Grenelle des mobilités en Lorraine ».

Une place importante a été réservée au transport par TER sur le sillon mosellan. Le territoire du Val de Fensch s'inscrit totalement dans les conclusions de ces travaux visant à mettre en place un cadencement des TER comparable au RER de la région parisienne.

Il sera question également d'approfondir la réflexion avec les différents acteurs du transport ferré pour relancer le trafic ferroviaire passager dans la vallée de la Fensch et revaloriser ainsi la place de la gare TER de Hayange.

De la transition écologique à la transition économique, un territoire en devenir, innovant et moderne

Un territoire en transition écologique

UNE GESTION AMBITIEUSE DES DÉCHETS À L'ÉCHELLE DU BASSIN THIONVILLOIS

Le territoire de la Communauté d'Agglomération est confronté à la gestion des déchets et à l'augmentation exponentielle du coût de leur traitement. Dans la même situation, les intercommunalités du Nord Mosellan se sont groupées au sein du SYDELON afin de mutualiser leurs moyens.

Les priorités d'action identifiées sont :

- Se doter des infrastructures adaptées, notamment un centre de transfert.
- Une politique du tri de déchets adaptées aux besoins et aux enjeux environnementaux, le tout dans des enveloppes budgétaires raisonnables.
- Associer tri et économie sociale et solidaire : un projet de recyclerie portée par le SYDELON doit voir le jour ; il permettrait de concilier à la fois politique environnementale (donner une nouvelle vie aux objets usagers), le développement économique (il permettrait la création d'une vingtaine d'emplois) le tout dans le souci de l'économie circulaire.



INNOVER SUR LES QUESTIONS ÉNERGÉTIQUES

Réflexions sur les énergies renouvelables

Aujourd'hui, la place des énergies renouvelables est une question de fond de nos sociétés. La raréfaction des énergies fossiles, l'augmentation du prix de ces énergies, posent de plus en plus la question de la place de nouvelles sources d'énergie :

- Énergies renouvelables : sommes-nous aptes à accueillir des équipements de production d'énergie solaire ou éolienne ?
- Récupération de la chaleur fatale : un territoire industriel comme le nôtre est-il propice à une politique en ce sens ?

Place de l'hydrogène dans le cadre du PMF

La question de l'hydrogène est aussi à poser : identifiée comme possible énergie non-polluante du futur, sa production en masse associée aux énergies renouvelables pourrait être un vecteur de fort développement. Le Pôle Métropolitain Frontalier s'est fixé comme objectif d'étudier cette problématique. La ressource en eau des anciennes mines ennoyées est aussi un élément à prendre en considération.

Rendre accessible les nouvelles sources d'énergie : la clé du développement de l'usage de ces sources d'énergie alternatives aux énergies fossiles est l'offre et l'accessibilité, notamment pour les transports. Le Val de Fensch souffre d'un déficit d'installation de recharges pour véhicules électriques. Avec le SISCODIPE, il conviendra de rechercher les voies de multiplication des points de recharges afin de permettre aux automobilistes de trouver les points de recharge éventuellement nécessaires.

La transition énergétique passe également par un changement de la flotte des véhicules automobiles, utilitaires et poids lourds. Actuellement la flotte est composée exclusivement de véhicule à énergie fossile. Il sera indispensable de faire évoluer le parc vers des véhicules à énergie « propre ».

De la transition écologique à la transition économique, un territoire en devenir, innovant et moderne

Aménagement et développement économique : d'un territoire d'industrie à un territoire d'industrie du futur



AMÉNAGER POUR LE QUOTIDIEN, AIDER LA PROXIMITÉ !

La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a lancé un vaste programme de rénovation qualitative de la RD952/152E, axe structurant pour la vallée : le projet "Cœur de villes, Cœur de Fensch". La requalification de cette artère longue de 18 kilomètres permettra de faire une véritable « Avenue de la Fensch ». L'objectif étant de donner un cachet et une image positive et attractive.

Ces travaux seront poursuivis, à la mesure des moyens budgétaires disponibles pour ce faire.



UN EXISTANT À RENFORCER ET À VALORISER

Des zones communautaires bien remplies à préserver voire à renforcer

Les 7 zones d'activité de la Communauté d'Agglomération sont aujourd'hui bien remplies, preuve de l'attractivité du territoire.

Cet élément doit être souligné car il permet d'envisager avec sérénité l'avenir.

Le dossier de la ZAC de la Paix à Algrange devra être particulièrement suivi sitôt que seront levées les contraintes d'urbanisme (problèmes d'assainissement) et les occupations illicites par des gens du voyage.

Poursuite de l'aménagement du port d'Uckange

Des annonces d'investissements importants permettent de voir aboutir les projets de développement du port d'Uckange, qui sera alors un centre logistique de première importance.

Cela devra être complété par les aménagements de transports adéquats pour que ces activités nouvelles n'entraînent pas une explosion de trafic de poids lourds dans les communes limitrophes.

Place du projet A31bis

Il est urgent de sortir de l'incertitude sur ce projet. Un tracé doit être définitivement arrêté par les autorités. L'impact sera important pour l'aménagement du territoire car il devra être en lien avec les perspectives de reconversion des sites sidérurgiques.

De la transition écologique à la transition économique, un territoire en devenir, innovant et moderne

Aménagement et développement économique : d'un territoire d'industrie à un territoire d'industrie du futur

UN TERRITOIRE INSCRIT VERS L'ÉCONOMIE DU FUTUR

Le Val de Fensch accueille une concentration forte de plusieurs groupes industriels de taille mondiale (Arcelor, Thyssen-Krupp, Safran, Saarstahl, etc) tous engagés dans l'innovation industrielle avec des unités de pointe. Ils travaillent pour beaucoup avec un tissu riche et entreprenant de PMI-PME implantés sur les zones d'activités.

Aider les acteurs économiques de proximité :

La crise sanitaire a remis la proximité comme valeur sûre du développement économique. En charge de la compétence sur le développement économique, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch devra prendre cette nécessité en considération :

- Maintien des aides à l'investissement pour les artisans et petites entreprises.
- Privilégier l'action envers les commerçants de la vallée qui sont une richesse de notre tissu économique. Le partenariat avec les associations locales sera maintenu et approfondi : l'accompagnement des commerçants pour développer l'e-commerce sur le territoire sera à poursuivre.

Faire du site de l'U4 un véritable fer de lance du territoire :

L'arrivée du Digital Lab d'Arcelor Mittal donne une dimension nouvelle au site du haut-fourneau U4 dont nous devons tirer avantage pour conforter la vocation économique du site.

Avec Metafensch, ces deux établissements sont les symboles de ce renouveau à compléter sur une stratégie mêlant recherche, innovation, industries du futur :

- Implication de l'Université de Lorraine.
- Orientation vers les technologies de la formation.

Implication dans l'enseignement supérieur et la recherche vers l'industrie 4.0 :

Notre territoire doit être présent et actif dans le domaine de l'enseignement supérieur et la recherche.

À ce titre, les priorités d'action seront :

- Participation pour les structures universitaires du bassin thionvillois.
- Intégration d'outils nouveaux : Pôle Numérique Thi'Pi, incubateur SEMIA, partenariat avec ENSAM (CAMEXIA).
- Valoriser l'enseignement post bac sur le territoire (BTS).



MEILLEURE STRUCTURATION DE L'ACTION SUR TOUT LE TERRITOIRE SUR LES QUESTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Avenir de la pépinière Synergie :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle dispose d'un outil original qui pourrait venir dans le giron de la Communauté d'Agglomération. Nous aurons l'occasion alors de disposer d'un outil à destination de jeunes entrepreneurs pour les aider à lancer leur activité.

La réflexion sur un meilleur dialogue / travail en commun avec les communes sur les questions économiques est nécessaire.

L'avenir des friches futures de Patural, cokerie, crassier, un dossier à suivre attentivement



Les sites du Patural de la cokerie et du crassier, exploités par ArcelorMittal deviennent l'emblème d'une époque marquée par le développement d'une économie structurante pour le territoire et le quotidien de plusieurs générations d'habitants de la région.

Aujourd'hui, il est indispensable de rechercher une vocation nouvelle à cet ensemble industriel qui s'étend sur 347 hectares et qui doit notamment répondre aux défis et enjeux incontournables de demain notamment ceux de la transition écologique.

Des enjeux stratégiques pour tout le territoire en termes de bâtiments, de voiries et de réseaux qui impliqueront de fait :

- de repenser l'urbanisme des communes les plus concernées : Hayange, Serémange-Erzange, Florange ;
- de restructurer les réseaux de mobilité ;
- d'innover en matière d'habitat tout en l'intégrant aux côtés de zones économiques ;
- de réduire l'impact sur l'environnement et les aménagements paysagers.

Ce dossier invite à engager une réflexion constructive et une démarche globale aussi bien technique qu'écologique. C'est tout l'objet de l'étude de vocation qui sera prochainement lancée par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et l'Établissement Public Foncier du Grand Est.

Il s'agira de transformer le site en alliant vision prospective et visée opérationnelle. Un dossier difficile et long à mettre en œuvre tant qu'il soulève aujourd'hui encore quelques incertitudes sur l'état d'avancement des différentes procédures engagées par Arcelor Mittal. La question de la dépollution des sols en fait partie et conditionne surtout la réutilisation ou pas des infrastructures et des bâtiments.



Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch souffre d'un déséquilibre qu'il faut corriger.

- *L'aval dynamique démographiquement, ancré sur le sillon mosellan, avec des perspectives de développement économique tant par de grands opérateurs (port d'Uckange, grands industriels, etc) que par un tissu varié et dense de petites entreprises.*
- *L'amont dont l'urbanisme est bloqué par les problèmes d'assainissement, et se trouve plus éloigné du sillon mosellan.*

La reconversion future des sites sidérurgiques autour de Patural va bouleverser les choses et ouvrir des perspectives de réorganisation de tout l'espace faisant la jonction entre amont et aval de la vallée de la Fensch.

L'impact dépassera largement les limites du territoire de la Fensch, notamment vers Thionville.

Le futur du territoire doit se penser à l'échelle du bassin thionvillois. D'ores et déjà, gestion des mobilités, gestion des déchets, gestion de grands dossiers économiques se font à ce niveau. Les défis du futur sur la transition écologique, le développement de l'enseignement supérieur, la croissance de nouveaux pans de nos activités économiques nécessiteront des actions communes.

La marche vers l'unité de notre bassin de vie doit être impulsée si nous voulons pouvoir répondre aux défis qui nous attendent. Avec 150 000 habitants, la richesse de nos groupes industriels de taille mondiale, la richesse de notre tissu économique allant des PME-PMI aux artisans en passant par les chercheurs et inventeurs, nous pourrions assurer à cette agglomération Thionville - Fensch sa juste place face à Metz et au Luxembourg.



PROJET DE TERRITOIRE

2020-2026

10 RUE DE WENDEL
57700 HAYANGE



AGGLO-VALDEFENSCH.FR